UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1244 **15 juin 2016**

- **Des secteurs à couteaux tirés face à une éventuelle prolongation du mandat de Privert**
- **L'interdiction de port d'armes pénalise les détenteurs légaux et non les bandits, selon le Collectif du 4 décembre**
- **Interdiction de circulation dans la nuit du 13 au 14 juin, sur tout le territoire national**
- **Éducation: les candidats participent aux examens officiels de la 9e année fondamentale**

>> Des secteurs à couteaux tirés face à une éventuelle prolongation du mandat de Privert

Plusieurs secteurs politiques sont divisés par une éventuelle prolongation du mandat du président provisoire, Jocelerme Privert. Le mandat de 120 jours de J. Privert prend fin le 14 juin, suivant l'accord politique conclu le 6 février entre l'ancien président Joseph Michel Martelly, Jocelerme Privert (alors président du sénat) et le président de la chambre des députés, Cholzer Chancy. J. Privert, dont le mandat arrive à terme dans les heures qui suivent, dit souhaiter vivement que le parlement se prononce sur son sort, lors d'une visite le 14 juin (qui marque ses 120 jours à la tête du pays), à la Radio-télévision Caraïbes. Les parlementaires, qui devaient décider en assemblée nationale du sort de Privert, demeurent divisés sur la question. «Le risque d'instabilité, pour moi, est trop grand. Tout retour du pays à l'instabilité politique retarderait le processus électoral. Tout doit être fait pour qu'il y ait un parlement complété, tant à la chambre des députés qu'au sénat, et un président élu en 2017», souhaite Privert. «L'Assemblée nationale ne peut pas amender l'accord du 6 février. Ce n'est pas à elle de décider si le président Privert va rester ou partir», met en garde le sénateur de l'Ouest, Jean Renel Sénatus. Pour sa part, le sénateur du Nord, Westner Polycarpe encourage les protagonistes à trouver un accord afin de finaliser les élections. Les accommodements trouvés en vue de la mise en place d'un gouvernement provisoire de 120 jours, ne sauraient donner de résultats, pense la présidente de la Fusion des sociaux-démocrates, l'ancienne sénatrice Edmonde Supplice Beauzile. Elle dit regretter que des démocrates se soient mis au service de ce gouvernement, sans privilégier les intérêts du pays. La deuxième session de l'année législative a été ouverte, très tard dans la soirée du 13 juin, par une séance en assemblée nationale, qui a réuni 87 députés et 18 sénateurs.

>> L'interdiction de port d'armes pénalise les détenteurs légaux et non les bandits, selon le Collectif du 4 décembre

«Il devient de plus en plus ahurissant et révoltant qu'à chaque fois que la situation sécuritaire devient alarmante, les autorités concernées, telles le Conseil supérieur de la police nationale, le Ministère de la justice et de la sécurité publique prennent la mauvaise habitude de pénaliser les détenteurs légaux d'armes à feu et non les bandits», dénonce le Collectif du 4 décembre. Suite à des informations, laissant croire que des gens seraient sur le point d'attaquer, entre autres, des écoles, des ministères et les stations-services, le gouvernement a décidé de révoquer tous les permis de port d'armes sur tout le territoire jusqu'à nouvel ordre. Cette disposition, en vigueur depuis le 9 juin, a soulevé la grogne au sein de certains secteurs. Cette décision, vise-t-elle vraiment à protéger la population ou à faciliter la tâche aux bandits qui, non seulement agissent en toute impunité, mais également recourent à des armes illégales pour commettre leurs forfaits?, s'interroge le Collectif. «Les autorités savent-elles à quoi elles exposent le simple citoyen ou les propriétaires d'entreprises qui, se trouvant livrés à leur sort et sans possibilité d'auto-défense, doivent s'en remettre totalement à une Police nationale souvent en déroute, soit par manque d'effectif soit par insuffisance d'équipements?». Le Collectif demande à la Police nationale et à ses autorités de tutelle d'assumer leurs responsabilités et de comprendre la portée de l'impact de ces décisions routinières, mettant en danger la vie des paisibles citoyens qu'elles ont pour devoir de protéger. La décision d'interdiction de port d'armes doit être annulée sans plus tarder, au bénéfice des citoyens honnêtes qui ont le droit de défendre leurs

biens, leur vie, leurs familles ou leurs proches, des entrepreneurs et investisseurs créateurs d'emplois, qui ne demandent qu'un climat sécuritaire, réclame le Collectif du 4 décembre.

>> Interdiction de circulation dans la nuit du 13 au 14 juin, sur tout le territoire national

Le Conseil supérieur de la Police nationale a déclaré vouloir prévenir d'éventuels troubles à l'ordre public. Seules les ambulances et les patrouilles de police ont pu circuler. Cette décision a été adoptée dans un contexte d'incertitude politique, liée à la fin de mandat du président provisoire Jocelerme Privert. La brusque décision de «couvre feu» de 7 heures d'horloge, prise dans la soirée du 13 juin, découlerait d'«informations pertinentes, relatives à la planification, à grande échelle, d'actes attentatoires à la vie et aux biens de la population, en particulier dans la zone métropolitaine» de Port-au-Prince, indique un communiqué du bureau de la communication du Premier ministre Enex Jean-Charles. La direction générale de La Police nationale d'Haïti a été «instruite de s'assurer de la stricte application de ladite mesure». «Les personnes, qui pourraient se trouver dans l'obligation de circuler, pour raison médicale, ont été invitées à contacter le Centre ambulancier national». Beaucoup de citoyens, surpris de cette mesure, se sont retrouvés «bloqués». Le communiqué, émis dans la soirée du 13 juin, n'a pas mentionné la manifestation «dite veillée patriotique», que projetait de tenir, dans la nuit du 13 au 14 juin, le nouveau groupe politique dénommé «entente démocratique» (rassemblant le Parti haïtien tèt kale / Phtk de l'ancien président Joseph Michel Martelly, la Konvansyon inite demokratik / Kid de l'ancien premier ministre tèt kale Evans Paul et leurs alliés). La manifestation de ces anciens tenants du pouvoir politique, qui entendaient signifier la fin de mandat de Jocelerme Privert, n'a pas pu avoir lieu. Depuis plusieurs semaines ils ont affirmé leur intention de «déboulonner» Privert, coûte que coûte et de le faire remplacer par son premier ministre Enex Jean-Charles. Ce dernier, suivant leur plan, serait chargé d'organiser les élections de 2016. A rappeler que le Conseil électoral provisoire (Cep) du 29 mars 2016 a publié officiellement, le 6 juin, le nouveau calendrier électoral 2016-2017, qui s'échelonne du 31 mai 2016 au 02 avril 2017. Est-ce que ces prévisions d'opérations électorales seront respectées? Immédiatement après le communiqué, des rues ont commencé à se vider. Cependant, dans certains quartiers des groupes s'adonnaient à des réunions de prière, tandis que d'autres étaient rassemblés dans des activités musicales diverses. Dans d'autres quartiers, des fanatiques du ballon rond écoutaient à la radio, ou suivaient à la télévision la retransmission du match de football Venezuela vs Jamaïque, comptant pour l'édition centenaire spéciale de la Copa America (la 45e édition de la compétition régionale de football, qui se déroule du 3 au 26 juin 2016 aux États-Unis d'Amérique). Les dernières décisions de couvre feu en Haïti remontent à la période de coup d'État militaire (septembre 1991 – octobre 1994) et de renversement, à partir de février 1986, de la dictature (avril 1971 – février 1986) de Jean-Claude Duvalier. (http://www.alterpresse.org/spip.php?article20250)

>> Éducation: les candidats participent aux examens officiels de la 9e année fondamentale

Du 13 au 15 juin 2016, à travers les dix départements géographiques en Haïti, 220 106 candidates et candidats participent aux examens officiels de la 9e année fondamentale. Le 13 juin, ils ont composé en Communication française et Sciences expérimentales; le 14 juin, en Communication créole, Sciences sociales et Anglais/Espagnol. Le 15 juin 2016, ils ont été évalués en Mathématiques. L'Ouest, où se situe la capitale, a accueilli près de la moitié de l'effectif avec 104 696 candidats. Il est suivi de l'Artibonite et du Nord, avec, respectivement, 26 856 et 23 398 candidates et candidats. L'effectif le plus faible vient des Nippes avec 5 889 candidates et candidats. Parallèlement aux épreuves officielles de la 9e année fondamentale, se tiennent aussi les examens des Écoles normales d'institutrices et d'instituteurs.

A lire également:

- Ouverture de la deuxième session de l'année législative dans une conjoncture critique (http://www.alterpresse.org/spip.php?article20251);
- Jilap dénonce les mesures d'interdiction de port d'armes du Cspn (http://www.alterpresse.org/spip.php?article20249);
- Seulement deux candidats ont confirmé officiellement, auprès du Cep, leur participation à la présidentielle d'octobre 2016 (http://www.alterpresse.org/spip.php?article20256);
- Élections: Les résultats définitifs des municipales publiés pour 66 communes (http://www.alterpresse.org/spip.php?article20244);
- Les Etats-Unis dépensent 33 millions de dollars au nom d'Haïti (http://www.lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/159871/Les-Etats-Unis-depensent-33-millions-de-dollars-au-nom-d-Haiti);
- Fin de la visite, en Haïti, de la militante noire américaine Angela Davis (http://www.alterpresse.org/spip.php?article20241).